

CHAMPIONNAT MONDIAL JUNIOR 2018 DE L'IIHF

Concours <Nouvelle année, nouveaux vêtements>

RÈGLES ET RÈGLEMENTS OFFICIELS

Le Concours est destiné au visionnement et à la participation uniquement de résidents autorisés du Canada à l'exclusion des résidents de la province de Québec, âgés d'au moins 13 ans à la date d'inscription au concours, et il sera régi et interprété conformément aux lois du Canada. **Veillez ne pas participer si vous ne répondez pas à ces exigences au moment de l'inscription. L'inscription à ce Concours constitue votre (et celle de votre parent ou tuteur légal en votre nom si vous n'avez pas atteint l'âge de la majorité dans votre province de résidence) acceptation complète et inconditionnelle d'être légalement lié par ces règles et règlements officiels du Concours (les « Règlements du Concours »).**

1) **ADMINISTRATION** : Le Concours est administré et géré par Hockey Canada (le « **Gestionnaire du Concours** »). Les décisions du Gestionnaire du Concours sont définitives et obligatoires en tout ce qui concerne le Concours, y compris, mais sans s'y limiter, l'admissibilité ou l'annulation des inscriptions.

2) **ADMISSIBILITÉ** : Le Concours (le « **Concours** ») est ouvert seulement aux résidents autorisés du Canada à l'exclusion des résidents de la province de Québec qui (au moment de l'inscription) doivent : (i) avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence, ou (ii) avoir entre treize (13) ans et l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence (individuellement et collectivement une « **Personne mineure** »), pourvu qu'un parent ou un tuteur légal d'une telle Personne mineure a : (a) fourni son consentement pour sa participation au Concours; et (b) accepté et convenu d'être légalement lié par les présents Règlements du Concours au nom de la Personne mineure. Les participants ne peuvent être des employés, contractants ou agents du Gestionnaire du Concours ou membres de la famille immédiate d'un employé, contractant, agent ou représentant du Gestionnaire du Concours ou de ses sociétés affiliées, agences ou fournisseurs de prix respectifs. Les participants qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence doivent fournir les coordonnées d'un parent ou tuteur et ce parent ou tuteur doit réclamer le prix en leur nom. Les comptes de

médias sociaux de tous les participants doivent être « publics » (c.-à-d. des comptes permettant à tous de visionner les photos et de s'abonner à celles-ci), plus précisément Instagram et Facebook.

NOTE AUX PERSONNES MINEURES : Le Gestionnaire du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion, par l'entremise d'une vérification au hasard, de communiquer avec un parent/tuteur légal de la Personne mineure dans le but de vérifier : (i) son accord d'être légalement liée par les présents Règlements du Concours au nom de la Personne mineure; (ii) le consentement de la participation de la Personne mineure au Concours; (iii) le consentement à la collecte de renseignements personnels de la Personne mineure. Si un parent ou un tuteur légal de la Personne mineure ne satisfait pas à une telle vérification du Gestionnaire du Concours, à son entière discrétion, la Personne mineure sera disqualifiée.

3) **PRIX :** Il y a un grand prix. Le Gestionnaire du Concours se réserve le droit de modifier les prix sans préavis.

1. **Grand prix :** Un chandail d'Équipe Canada signé par toute l'équipe nationale junior 2018 du Canada.

Valeur approximative = 200 \$

Le prix n'est ni transférable ni monnayable en tout ou en partie. Il n'y a aucune substitution, sauf par le Gestionnaire du Concours, qui se réserve le droit de substituer un prix d'une valeur égale ou supérieure à tout prix ou toute partie d'un prix. Tous les coûts et toutes les dépenses accessoires non mentionnés précisément dans la présente, y compris les taxes, les voyages, les dépenses pour la nourriture et les boissons, sont l'entière responsabilité de chacun des gagnants.

4) **PÉRIODE DU CONCOURS :** Le Concours commence à 7 h HE le 30 décembre 2017 et se termine à 23 h 59 HE le 2 janvier 2018 (la « Durée du Concours »).

5) **COMMENT PARTICIPER :**

AUCUN ACHAT REQUIS.

Le 30 décembre 2017, le Gestionnaire du Concours téléversera un message du concours sur les médias sociaux du Mondial junior, plus précisément Facebook

@WorldJuniors / @MondialJunior, Twitter @HC_WJC / @HC_CMJ et Instagram @hockeycanada.

Pour participer au Concours sur Facebook :

- i) Les participants doivent téléverser une photo de leur vêtement rétro de Hockey Canada dans les commentaires liés au message.
- ii) Les participants doivent utiliser le mot clic #REPRESENT / #RÉPONDREÀLAPPEL.

Une inscription par compte Facebook. Chaque photo téléversée dans les commentaires et associée correctement au mot-clic #REPRESENT / #RÉPONDREÀLAPPEL constituera une inscription.

Toute personne utilisant plusieurs comptes Facebook pour participer au Concours sera inadmissible à celui-ci. L'utilisation de programmes automatisés, de scripts, de macros, de robots ou de programmes autres pour s'inscrire ou participer au Concours est interdite et entraînera automatiquement une disqualification du Concours. Si une personne inscrite téléverse du contenu inapproprié ou s'inscrit en violant les conditions d'utilisation de Facebook, cette personne sera disqualifiée du Concours à l'entière discrétion du Gestionnaire du Concours. Toute personne coupable de pollupostage en raison de la publication de plusieurs mises à jour, commentaires ou photos hors de propos ou d'un grand nombre de publications répétées avec la mention #REPRESENT / #RÉPONDREÀLAPPEL qui ne sont pas liées au Concours sera disqualifiée de celui-ci.

Pour participer au Concours sur Twitter :

- i) Suivre Hockey Canada (@HC_WJC / @HC_CMJ) sur Twitter.
- ii) Les participants doivent afficher une photo de leur vêtement rétro d'Équipe Canada sur Twitter et l'étiqueter @HC_WJC / @HC_CMJ et #REPRESENT / #RÉPONDREÀLAPPEL.

Une inscription par compte Twitter. Chaque photo téléversée dans les commentaires et associée correctement au mot-clic #REPRESENT / #RÉPONDREÀLAPPEL constituera une inscription.

Toute personne utilisant plusieurs comptes Twitter pour participer au Concours sera inadmissible à celui-ci. L'utilisation de programmes automatisés, de scripts, de macros, de robots ou de programmes autres pour s'inscrire ou participer au Concours est interdite et entraînera automatiquement une disqualification du Concours. Si une personne inscrite téléverse du contenu inapproprié ou s'inscrit en violant les conditions d'utilisation de Twitter, cette personne sera disqualifiée du Concours à l'entière discrétion du Gestionnaire du Concours. Toute personne coupable de pollupostage en raison de la publication de plusieurs mises à jour, commentaires ou photos hors de propos ou d'un grand nombre de publications répétées avec la mention #REPRESENT / #RÉPONDREÀLAPPEL qui ne sont pas liées au Concours sera disqualifiée de celui-ci.

Pour participer au Concours sur Instagram :

- i) Abonnez-vous à Hockey Canada (@hockeycanada) sur Instagram.
- ii) Les participants doivent afficher une photo de leur vêtement rétro d'Équipe Canada sur Instagram, indiquer @HockeyCanada dans le titre et utiliser le mot clic #REPRESENT / #RÉPONDREÀLAPPEL.

Une inscription par compte Instagram. Chaque photo téléversée dans les commentaires et associée correctement au mot-clic #REPRESENT / #RÉPONDREÀLAPPEL constituera une inscription.

Toute personne utilisant plusieurs comptes Instagram pour participer au Concours sera inadmissible à celui-ci. L'utilisation de programmes automatisés, de scripts, de macros, de robots ou de programmes autres pour s'inscrire ou participer au Concours est interdite et entraînera automatiquement une disqualification du Concours. Si une personne inscrite téléverse du contenu inapproprié ou s'inscrit en violant les conditions d'utilisation d'Instagram, cette personne sera disqualifiée du Concours à l'entière discrétion du Gestionnaire du Concours. Toute personne coupable de pollupostage en raison de la publication de plusieurs mises à jour, commentaires ou photos hors de propos ou d'un grand nombre de publications répétées avec la mention #REPRESENT / #RÉPONDREÀLAPPEL qui ne sont pas liées au Concours sera disqualifiée de celui-ci.

Toutes les inscriptions peuvent faire l'objet d'une vérification. Le Gestionnaire du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion, d'exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité sous une forme jugée acceptable par le Gestionnaire du Concours pour participer à ce Concours. Ne pas présenter une telle preuve en temps opportun peut entraîner une disqualification. Une preuve montrant qu'une publication a été téléversée ne constitue pas une preuve que cette publication a été reçue par le Gestionnaire du Concours.

Si vous publiez une photo montrant une personne autre que vous, vous devez d'abord obtenir le consentement de cette personne ou d'un parent ou d'un tuteur légal de celle-ci si elle n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence avant d'utiliser son image. La personne inscrite est entièrement responsable de l'obtention de ce consentement et elle indemnise et libère le Gestionnaire du Concours de toute responsabilité contre toutes réclamations découlant de l'omission d'obtenir un tel consentement qui s'avère nécessaire. Le Gestionnaire du Concours se dégage de toute responsabilité quant à l'obtention d'un tel consentement ou à l'utilisation des photos publiées.

L'utilisation de Facebook, Twitter ou Instagram au moyen d'un appareil mobile sans fil peut entraîner des frais courants de messagerie texte ou d'utilisation de données pour chaque message envoyé ou reçu à l'aide de votre appareil. D'autres frais peuvent être exigés par votre fournisseur de services sans fil. Une preuve de participation au moyen d'un appareil mobile sans fil ne constitue pas un critère de participation.

6) **REMISE DES PRIX :**

Du 30 décembre 2017 au 2 janvier 2018, les inscriptions seront étudiées par le Gestionnaire du Concours.

Les participants ayant rempli les conditions du Concours avec succès seront admissibles à un tirage au sort.

Un (1) gagnant sera sélectionné en privé par le Gestionnaire du Concours le 3 janvier 2018 (la « **Date de sélection** »).

Le Gestionnaire du Concours ou son représentant désigné fera au moins deux (2) tentatives à la Date de sélection pour communiquer avec le participant sélectionné

par l'envoi d'un message privé sur Facebook, Twitter ou Instagram selon la plateforme utilisée pour participer au Concours. S'il est impossible de joindre le participant sélectionné (c.-à-d. s'il ne répond pas aux tentatives de communication) au cours du jour ouvrable après la Date de sélection, il pourrait être disqualifié à l'entière discrétion du Gestionnaire du Concours, et ce dernier se réserve le droit, à son entière discrétion, de sélectionner un autre participant (le cas échéant, la date de cette nouvelle sélection deviendrait la Date de sélection, et les dispositions énoncées précédemment dans cette section s'appliqueraient au participant nouvellement sélectionné). Avant d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné doit d'abord répondre correctement à une question d'habileté mathématique sans aucune aide. Cette question lui sera posée par téléphone, courriel ou la poste à un moment convenu mutuellement au préalable.

7) **CHANCES DE GAGNER** : Les chances de gagner un prix dépendront du nombre d'inscriptions admissibles reçues pendant la Période du Concours.

8) **SOUS RÉSERVE DES LOIS APPLICABLES** : Chaque partie de ce Concours est assujettie aux lois fédérales, provinciales, municipales et locales. Le Gestionnaire du Concours se réserve le droit de modifier, retirer, suspendre ou annuler le Concours en tout ou en partie, en tout temps et sans préavis aux participants pour toute raison, y compris une erreur technique, un virus informatique, des bogues, une falsification, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique ou toute autre cause au-delà du contrôle raisonnable du Gestionnaire du Concours qui contrevient au bon déroulement de ce Concours, comme prévu dans les présents Règlements du Concours. Les décisions du Gestionnaire du Concours concernant tout aspect du Concours sont définitives, obligatoires et sans appel, y compris toute décision concernant l'admissibilité ou la disqualification des participants et des inscriptions. Le Concours est NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.

9) **Énoncé concernant la vie privée** : Les renseignements personnels obtenus pendant le déroulement du Concours, ou de toute partie du Concours, seront seulement utilisés relativement à l'exécution des conditions de ce Concours telles que décrites dans les présents Règlements du Concours. En vous inscrivant à toute partie de ce Concours, vous fournissez expressément votre consentement au Gestionnaire du Concours et ses sociétés mères, ses filiales, ses sociétés affiliées, et ses agences à collecter et à utiliser de l'information que vous avez fournie sur la

carte du Concours, y compris votre âge et vos coordonnées, pour vous inscrire officiellement au Concours et à communiquer avec vous et vous fournir un service continu à cet égard.

10) **DIVERS** : Les inscriptions reçues seront considérées comme ayant été soumises par le détenteur autorisé du compte Facebook, Twitter ou Instagram. Aux fins des présents Règlements du Concours, un « Détenteur autorisé du compte » signifie la personne physique à qui est attribué un compte Instagram par Instagram, un compte Facebook par Facebook ou un compte Twitter par Twitter, selon le cas. Chaque participant sélectionné peut devoir fournir une preuve au Gestionnaire du Concours qu'il est le Détenteur autorisé du compte Facebook, Twitter ou Instagram ou de l'adresse courriel associée à une inscription gagnante.

En cas de divergences ou de contradictions entre les modalités des Règlements du Concours en anglais et les informations d'autres dispositions contenues dans tout matériel lié au Concours, y compris le formulaire d'inscription au Concours, la version française des Règlements du Concours ou tout autre matériel, la version anglaise des Règlements du Concours aura préséance, primauté et force exécutoire jusqu'aux limites permises par les lois applicables. En participant au Concours, vous reconnaissez avoir lu les Règlements du Concours et vous acceptez de respecter les conditions qu'ils énoncent et les décisions du Gestionnaire du Concours, qui sont définitives et obligatoires en tout ce qui concerne le Concours.

11) **UTILISATION DU NOM, DE L'IMAGE DES GAGNANTS, ETC.** : En participant au Concours, les participants renoncent aux droits moraux protégeant leur inscription en faveur du Gestionnaire du Concours et accordent au Gestionnaire du Concours les droits illimités (mais non l'obligation) de publier et d'utiliser, sans paiement ou autre compensation et sans avis, consentement ou approbation, leur participation, nom, photo ou image, adresse (ville, état, province ou territoire), voix, et de publier, en tout ou en partie, toute déclaration, qu'ils ont fait à propos du Concours ou d'un prix dans toute publicité ou tout programme, et ce sans limites géographiques et de temps dans tout média reconnu ou ultérieurement inventé (y compris Internet) et approuve inconditionnellement toute publication ou utilisation de ce type sans autres avis, consentement, approbation ou compensation. Toutes les inscriptions deviennent la propriété exclusive du Gestionnaire du Concours; elles ne feront pas l'objet d'un accusé de réception et elles ne seront pas retournées.

12) **EXONÉRATION** : Avant la remise des prix, les gagnants (ou leur parent ou tuteur le cas échéant) pourraient devoir signer plusieurs déclarations, consentements de publicité, dispenses et documents d'exonération dégageant le Gestionnaire du Concours ainsi que tous ses administrateurs, dirigeants, employés et agents (collectivement nommés les « Parties exonérées ») de toute responsabilité de toute sorte, y compris toute perte, blessure (incluant les blessures personnelles), dépense et tout dommage relativement à ce Concours ou survenant lors de la remise de tout prix. En participant à ce Concours, tous les participants déclarent avoir lu et compris les Règlements du Concours et s'y être conformés et consentent à l'utilisation de leur nom et de leurs renseignements biographiques ou de leur image à des fins publicitaires et promotionnelles sans compensation ultérieure et, conformément aux présents Règlements du Concours, acceptent de se soumettre à toutes les décisions du Gestionnaire du Concours (qui sont irrévocables) et acceptent de dégager de toute responsabilité et de tenir quittes les Parties exonérées relativement à la participation à ce Concours ou à tout prix remis.

13) **LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ** : Les Parties exonérées ne peuvent être tenues responsables de tout dommage causé ou présumé être causé par les éléments suivants, ou encore découlant de ceux-ci : (i) toute inscription, tout prix ou toute autre correspondance ou donnée perdus, volés, tardifs, mutilés, déformés, retardés, endommagés ou mal dirigés pour toute raison; (ii) toute défaillance, interruption, défectuosité technique ou tout retard; (iii) tout courriel, texte ou autre communication envoyés ou reçus par le Gestionnaire du Concours ou n'importe lequel de ses agents ou délégués pour toute raison; (iv) toute information incorrecte, en dehors des délais prescrits, ou imprécise qu'elle soit causée par les utilisateurs ou par des erreurs d'équipement ou de programmation associées au Concours ou survenues dans le cadre de celui-ci; (v) toute erreur technique ou humaine qui pourrait survenir dans le traitement de toute inscription au Concours ainsi que les problèmes concernant le fonctionnement de tout site Web ou toute caractéristique d'un site Web (y compris Facebook, Twitter, Instagram ou toute caractéristique sur lesdits sites); (vi) le mauvais fonctionnement ou le dommage causé à des réseaux ou lignes téléphoniques, des équipements informatiques, données, logiciels, systèmes en ligne, serveurs ou fournisseurs d'accès; (vii) toute fonctionnalité perdue en raison de témoins non activés; (viii) la congestion de l'achalandage sur Internet; (ix) la sécurité ou la confidentialité des renseignements transmis par les réseaux informatiques; (x) les violations de la vie privée en raison de l'interférence de tiers « pirates informatiques » ou tout dommage causé à ou subi

par un participant ou toute autre personne en raison de tout événement ou fait de ce genre; (xi) tout défaut de nature technique, matérielle ou logicielle, sous n'importe quelle forme, la perte ou l'absence de connexion réseau, les transmissions informatiques échouées, incomplètes, tronquées ou retardées, y compris les inscriptions perdues, détournées ou corrompues, les dommages causés par les virus, les vers ou les chevaux de Troie ou tout autre dommage pouvant restreindre la capacité d'une personne à participer au Concours.

14) **ERREURS** : Le Gestionnaire du Concours n'est pas responsable des erreurs typographiques ou autres dans l'offre ou l'administration de ce Concours, y compris les erreurs dans la publicité, les Règlements du Concours, la sélection et l'annonce des gagnants ou la remise des prix.

15) **DISQUALIFICATIONS** : Le Gestionnaire du Concours se réserve le droit à son entière discrétion de disqualifier toute personne qui : (i) falsifie le processus d'inscription ou le déroulement du Concours; (ii) enfreint les Règlements du Concours; ou (iii) adopte une conduite antisportive ou perturbatrice ou qui a l'intention d'ennuyer, d'injurier, de menacer ou de harceler une autre personne ou de publier du matériel inapproprié ou dégradant sur le site. **MISE EN GARDE : UN PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE QUI TENTE DÉLIBÉRÉMENT DE MODIFIER OU D'ENDOMMAGER TOUTE INSCRIPTION OU QUI TENTE D'ENTRAVER L'EXPLOITATION LÉGITIME DU CONCOURS COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE ET UN DÉLIT, ET, SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, LE GESTIONNAIRE DU CONCOURS SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER LEDIT PARTICIPANT OU LADITE PERSONNE ET DE RÉCLAMER DE CETTE PERSONNE DES DOMMAGES-INTÉRÊTS ET AUTRE RECOURS DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.**

16) **INSTAGRAM**: Le Concours n'est en aucun cas commandité, approuvé ou administré par Instagram et n'y est pas associé. En participant, les personnes inscrites confirment qu'elles sont âgées de 13 ans ou plus, qu'elles exonèrent Instagram à l'égard de toutes réclamations ou responsabilités relativement au Concours et qu'elles acceptent les conditions d'utilisation d'Instagram. Le Gestionnaire du Concours n'est aucunement responsable de toute décision prise par Instagram quant au compte Instagram d'une personne inscrite.

17) **FACEBOOK** : Le Concours n'est en aucun cas commandité, approuvé ou administré par Facebook et n'y est pas associé. En participant, les personnes inscrites confirment qu'elles sont âgées de 13 ans ou plus, qu'elles exonèrent

Facebook à l'égard de toutes réclamations ou responsabilités relativement au Concours et qu'elles acceptent les conditions d'utilisation de Facebook. Le Gestionnaire du Concours n'est aucunement responsable de toute décision prise par Facebook quant au compte Facebook d'une personne inscrite.

18) **TWITTER** : Le Concours n'est en aucun cas commandité, approuvé ou administré par Twitter et n'y est pas associé. En participant, les personnes inscrites confirment qu'elles sont âgées de 13 ans ou plus, qu'elles exonèrent Twitter à l'égard de toutes réclamations ou responsabilités relativement au Concours et qu'elles acceptent les conditions d'utilisation de Twitter. Le Gestionnaire du Concours n'est aucunement responsable de toute décision prise par Twitter quant au compte Twitter d'une personne inscrite.